

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Clemow,	McKay,	Miller,	Prowse,
Ferguson,	McKindsey,	Perley,	Temple,
McCallum,	McLaren,	Power,	Wood.—15.
McInnes (N.-Westm'tr),	Merner,	Primrose,	

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative, et, il a été

Ordonné, en conséquence.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général, relativement au dit bill.

En comité.

Le titre a été lu et remis.

Le premier article a été lu et amendé comme il suit :

Page 1, ligne 7, après "tiendra" insérez : "toujours."

Page 1, ligne 9, retranchez depuis "Canada" jusqu'à "où," dans la onzième ligne.

Page 1, ligne 15, après "effets" insérez : "publics."

Page 1, ligne 17, après "ou" insérez : "corporation" et après "scolaire" insérez "publique."

Page 2, ligne 1, après "caisse" insérez : "jusqu'à concurrence d'au moins la somme prêtée."

Page 2, ligne 7, retranchez depuis "habitants" jusqu'à la fin du bill.

Ordonné, que l'article suivant soit ajouté au bill comme article deux.

2. Rien au présent acte ne sera censé empêcher la caisse d'effectuer des placements en tous effets en lesquelle elle était autorisée à placer des deniers avant la sanction de cet acte.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. McKindsey a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Les dits amendements ayants été lus une seconde fois par le greffier, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable Sir William Hingston, secondé par l'honorable M. Snowball, il a été

Ordonné, que la quarante et unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Alors, sur motion de l'honorable Sir William Hingston, secondé par l'honorable M. Snowball, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'honorable M. Vidal, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (38) intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Kingston à Pembroke," a présenté le rapport suivant.